



Vente d'un véhicule non payé

Par **time08**, le **30/03/2011 à 10:44**

Bonjour,

il y a maintenant un peu près un an, j'ai vendu mon véhicule (peugeot 205) à 1300€ à un particulier qui était pressé de l'acquérir. Cet homme était et est toujours handicapé physique. j'ai fait l'erreur de lui donner la carte grise non baré. il est reparti avec la voiture en me donnant 300€ et me certifiant par écrit avec la photocopie de sa carte d'identité, qu'il me donnerai le reste en plusieurs fois.

Après l'acquisition je lui ai fait plusieurs relance, mais au bout d'un moment il est parti de la région et voilà seulement depuis quelques jours, il est revenu vivre dans mon village.

A ce jour je n'ai toujours pas eut l'argent et il faut préciser que cet homme à arnaquer plusieurs personnes du village, il a plusieurs dettes mais s'en fiche de tout.

Y a t-il un ou des recours ???

un grand merci pour votre aide...

Par **mimi493**, le **30/03/2011 à 11:38**

Vous avez établi un certificat de cession ?

Par **time08**, le **30/03/2011** à **14:58**

euh... il me semble que oui, je vous confirme ceci, il faut que je demande a mon père .

Par **amajuris**, le **30/03/2011** à **16:15**

vous avez fait 2 grosses erreurs tout en sachant que votre acquéreur était un malhonnête:
vendre un véhicule sans un paiement complet.
ne pas barrer la carte grise et il roule avec votre carte grise donc en cas de contraventions,
vous devrez payer.

Par **time08**, le **31/03/2011** à **19:27**

donc, je confirme malheureusement qu'il n'y a pas eu de certificat de session fait. De plus pour répondre à ce que vous avez dit, il n'y a jamais eu de contravention car a priori ce monsieur n'a plus le véhicule en question, a ce jour il en a encore un autre... je ne sais meme pas s'il a fait le changement de carte grise.
donc qu'est ce qu'il me reste à faire ??